



Bruxelles, le 27 septembre 2022
(OR. en)

12719/22

Dossiers interinstitutionnels:
2016/0113(NLE)
2016/0367(NLE)

COASI 156
ASIE 74

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Avis concernant l'entrée en vigueur de l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Australie, d'autre part

L'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Australie, d'autre part, signé à Manille (Philippines) le 7 août 2017¹, entrera en vigueur le 21 octobre 2022, la procédure prévue à l'article 61, paragraphe 1, dudit accord ayant été achevée le 21 septembre 2022.

¹ JO L 237 du 15.9.2017, p. 7.